



La formation gagnante

La formation d'acteur SST (14 heures en 2 jours) bénéficie aussi bien à l'employeur qu'au salarié.

Pour l'employeur, c'est la garantie d'avoir un secouriste dans ses rangs et donc de répondre à son obligation d'organiser les secours au sein de son établissement. Sensibilisé à la prévention des risques, le SST peut devenir le « salarié compétent » et son employeur remplit alors une seconde obligation. Au travail comme dans la vie quotidienne, le SST est en mesure d'intervenir efficacement face à une situation d'accident.

Tous les deux ans, il maintient ses compétences lors d'un stage de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC de 7 heures)

INSCRIVEZ-VOUS

Dès maintenant

Par notre formulaire de contact